

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE LE VAL D'ÈVRE





Bienvenue chez vous

C'est ainsi que nous souhaitons que vous soyez accueilli dans chacune des résidences pour personnes âgées gérées par le CIAS.

C'est dans un cadre agréable que les équipes pluridisciplinaires mettent tout en œuvre pour vous proposer un accompagnement individualisé et de qualité.

Cette exigence se reflète aussi dans les investissements réalisés pour chacun de nos établissements, l'Agglomération du Choletais ayant dépensé plus de 35 millions d'euros à ce jour pour la politique gérontologique.

Nous espérons que ce livret d'accueil vous donnera toutes les informations utiles pour conforter votre choix de venir vivre au sein de la résidence Le Val d'Èvre.

Gilles BOURDOULEIX,
Président de l'Agglomération
du Choletais

Philippe ALGOËT,
Vice-Président
de l'Agglomération du Choletais



INTRODUCTION

Bienvenue à la résidence *Le Val d'Èvre* !

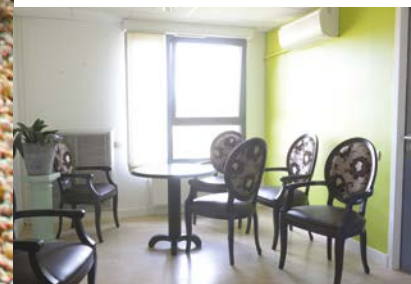
Cet établissement, situé à Trémentines, a été entièrement rénové en 2011 et est implanté dans un quartier résidentiel, entouré d'un grand parc paysagé où il fait bon se promener.

La belle salle à manger, les espaces de détente et de convivialité, les activités d'animations et de loisirs favorisent le plaisir de vivre ici.

La présence 24h/24 du personnel de soins et d'hébergement, les appartements calmes et lumineux, l'attention portée aux repas et aux moments de convivialité ainsi que le respect des habitudes de chaque personne contribuent à apporter sécurité et confort au quotidien.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	P 6	VOTRE SANTÉ	P 10
		Sécurité	
		Accompagnement aux actes de la vie quotidienne	
		Médecin traitant et consultations	
		Suivi médical	
		Ordonnance et pharmacie	
		Transport sanitaire	
L'ACCÈS A LA RÉSIDENCE	P 7		
Horaires			
Stationnement			
Bus			
L'ACCUEIL	P 7	UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE	P 11
Secrétariat			
Courrier			
LES LOGEMENTS	P 8	VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE... PAS A PAS	P 12
Votre appartement		Dépôt du dossier	
TV et téléphonie		Renouvellement de votre demande	
Entretien du logement et du linge		Décision d'entrée	
		Quelques jours avant votre entrée	
		Le jour de votre arrivée	
		Dans la semaine suivant votre installation	
		Dans les 6 mois qui suivent votre entrée	
LA RESTAURATION	P 8	LES TARIFS ET LES AIDES	P 13
Repas		Coût mensuel	
Invitations		Aides financières	
LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS	P 9	VOS DROITS ET DEVOIRS	P 14
Salons d'accueil		Le Conseil de la Vie Sociale	
Loisirs et activités		Vos remarques	
Lecture de la presse		Consignes de sécurité	
Salons de télévision		Règles de vie en commun	
Salon de coiffure et de beauté		Objets de valeur	
Espace bien-être		La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie	
Culte et recueillement		La personne de confiance	





L'EHPAD

Comme tout EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), la résidence **Le Val d'Èvre** est un établissement habilité à recevoir des personnes âgées, en perte d'autonomie, de 60 ans et plus. Elle peut accueillir jusqu'à 61 personnes âgées en hébergement permanent et 3 personnes en accueil temporaire et permet aux couples qui le souhaitent d'occuper des appartements communicants.

Des activités sont proposées à la journée au sein du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) nommé "La Maison du Sourire" pour 14 résidents présentant des troubles cognitifs.

Les prestations d'hébergement, de restauration, d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillées dans ce livret.

L'ACCÈS A LA RÉSIDENCE

HORAIRES

L'établissement est ouvert de 8h à 19h et accessible en dehors de ces horaires par un interphone situé à l'extérieur du bâtiment. Vous êtes libre de vos allers et venues et de l'organisation de votre vie au quotidien.

STATIONNEMENT

Un parking extérieur permet aux visiteurs de se stationner librement.

BUS

Une ligne de bus à proximité facilite vos déplacements vers Cholet.

L'ACCUEIL

SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (horaires précisés à l'accueil).

Les agents d'accueil peuvent vous aider sur des questions administratives, et orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.

COURRIER

Les courriers qui vous sont adressés sont distribués dans votre boîte aux lettres personnelle.

Les agents de La Poste passant quotidiennement, vous pouvez déposer vos enveloppes timbrées dans la boîte "départ du courrier".



LES BOÎTES AUX LETTRES PERSONNELLES



UN LOGEMENT

LES LOGEMENTS

VOTRE APPARTEMENT

Il peut être personnalisé selon vos goûts (petit mobilier, cadres, photos..) sous réserve que la disposition ne contraigne ni le service, ni votre sécurité. D'une superficie de 21m², il se compose d'un espace de vie avec un lit, un placard et une penderie, et d'une salle d'eau équipée (wc, douche, miroir, lavabo et meuble de rangement).

TV, TÉLÉPHONIE

Une prise téléphonique vous permet d'installer, auprès du fournisseur de votre choix, vos accès TV, téléphonie et internet.

ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

Une aide partielle ou totale vous est apportée pour l'entretien de votre logement, dans le respect de vos habitudes personnelles.

La lingerie de la résidence prend en charge l'entretien de vos vêtements, ce qui nécessite que ceux-ci soient marqués (nom, prénom).

LA RESTAURATION

REPAS

Ils sont élaborés en collaboration avec la diététicienne et réalisés sur place, par une équipe de cuisiniers qualifiés qui veillent à proposer des menus de saison, équilibrés et variés. Les régimes alimentaires, sur prescription médicale, pourront être pris en compte.

INVITATIONS

Vous pouvez inviter des personnes de l'extérieur pour le déjeuner. Il vous suffit de réserver à l'avance auprès de l'accueil. Un petit salon peut aussi être réservé pour un moment plus privilégié avec vos proches. Dans ce cas, les repas unitaires sont facturés sur la base tarifaire définie en annexe.

LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

SALONS D'ACCUEIL

Vous pouvez accueillir librement votre famille et vos amis dans les salons et terrasses mis à disposition. Les heures de visite sont libres, les visiteurs doivent cependant respecter les règles de vie en collectivité.

LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque jour des activités sont proposées (loisirs créatifs, chant, gymnastique, cuisine, ateliers mémoire...). Des sorties sont aussi organisées régulièrement (achats, courses, promenades, visites de musées...). Le programme d'animations, établi chaque mois, est édité dans le journal interne.

Ces animations sont organisées par l'équipe de la résidence ou en collaboration avec des bénévoles d'associations locales (dont l'association AVEC "Association Val d'Èvre Convivialité"). Pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, des activités adaptées sont proposées au sein du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) "La Maison du Sourire".

LECTURE DE LA PRESSE

La résidence dispose d'un abonnement à la presse quotidienne régionale que vous pouvez consulter dans les salons ou à l'accueil. Des livres sont aussi à votre disposition ainsi que des jeux pour partager des temps de convivialité.

SALONS DE TÉLÉVISION

Deux salons sont à votre disposition pour regarder vos programmes et émissions en compagnie des autres résidents.

ACHATS ET COURSES

Une vitrine présentant des produits susceptibles de correspondre à vos besoins est placée au rez-de-chaussée et vous permet d'acheter des articles de dépannage : biscuits, bonbons, dentifrice, savons, shampoing, mouchoirs en papier... (gérée par l'Association Val d'Èvre Convivialité).

SALON DE COIFFURE ET DE BEAUTÉ

Vous pouvez prendre rendez-vous pour une coiffure, une manucure, un soin du visage ou une prestation par une esthéticienne. Les prestations sont à votre charge, et à régler directement auprès du professionnel, en prenant soin de vous renseigner du planning et des conditions d'accès au salon auprès de l'accueil.

ESPACE BIEN-ÊTRE

L'établissement est équipé d'un espace bien-être avec une cabine de bain (baignoire à hydrojets massants). Les professionnels peuvent vous accompagner pour un temps individualisé de détente et de bien-être.

CULTE ET RECUEILLEMENT

Vous avez la possibilité de pratiquer en toute liberté le culte de votre choix et de vous recueillir seul ou avec d'autres résidents, dans l'oratoire, en accès libre.



LA SALLE DE RESTAURATION



VOTRE SANTÉ

SÉCURITÉ

Des sonnettes d'appel sont situées dans les appartements. Par ailleurs, le personnel soignant est présent 24h/24h afin de veiller à votre sécurité.

ACCOMPAGNEMENT AUX ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Tout en favorisant le maintien de votre autonomie, les professionnels qualifiés sont présents pour vous aider dans tous les actes de la vie quotidienne : hygiène, habillage, repas, déplacements.

MÉDECIN TRAITANT ET CONSULTATIONS

Vous restez suivi(e) par votre médecin traitant qui continuera à effectuer les visites et prescriptions. Les consultations sont à votre charge et font l'objet d'un remboursement par les organismes de sécurité sociale et complémentaires, comme au domicile.

SUIVI MÉDICAL

L'équipe soignante veille au suivi des prescriptions établies par votre médecin traitant et vous apporte écoute et conseils. Quant au médecin coordonnateur présent au sein de la résidence, il est chargé de mettre en œuvre des actions de prévention et de santé et d'assurer la coordination avec votre médecin traitant ou éventuellement avec un service hospitalier si votre état de santé le nécessite.

ORDONNANCES ET PHARMACIE

La résidence a signé une convention avec une pharmacie qui prépare et livre les médicaments (sous forme de sachets nominatifs sécurisés). L'équipe soignante en assure la distribution.

TRANSPORT SANITAIRE

Si vous devez vous déplacer pour des examens, les frais de transport sont à votre charge et peuvent faire l'objet d'un remboursement par la CPAM sous certaines conditions.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits. Ils facilitent votre adaptation, en lien avec votre entourage.





VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE... PAS À PAS

DÉPÔT DU DOSSIER

Lors de votre première visite, vous avez fait le point sur les procédures et conditions d'admission. Votre dossier a été créé avec un volet administratif (complété par vos soins) et un volet médical (complété par votre médecin traitant). Vous vous êtes par ailleurs assuré que votre médecin traitant se déplacerait à l'EHPAD pour les consultations.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Il est vivement recommandé de renouveler votre demande tous les 4 mois (par mail ou par téléphone ou en fournissant le volet médical actualisé).

DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place vous sera proposée, votre décision devra être prise dans les meilleurs délais. Vous validez ainsi la réservation de votre logement.

QUELQUES JOURS AVANT VOTRE ENTRÉE

Quelques jours avant votre entrée, un rendez-vous sera programmé pour convenir du moment de votre installation et connaître vos habitudes de vie et vos souhaits. Dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer, cette rencontre pourra être prévue à domicile ou dans un établissement de santé.

Au plan administratif, l'état des lieux, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement ainsi que les conditions financières vous seront remis. Un dépôt de garantie, correspondant à 1 mois de frais dits "d'héber-

gement" (précisés dans la rubrique tarifs) vous sera demandé. Vous pourrez alors commencer l'installation de vos effets personnels. Dans tous les cas, vous pouvez convier vos proches à assister à ce rendez-vous.

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera dans vos premiers repères. Ce moment de rencontre permet d'échanger sur vos habitudes, vos attentes et vos besoins.

DANS LA SEMAINE SUIVANT VOTRE INSTALLATION

Le personnel de l'établissement ainsi que le soignant référent qui vous aura été attribué ne manqueront pas de se présenter à vous et de vous accueillir ou de vous accompagner.

DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT VOTRE ENTRÉE

Un "projet d'accompagnement personnalisé" est établi afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera nommé pour le suivi de ce projet d'accompagnement. Vous serez également amené à rencontrer le médecin coordonnateur (si l'établissement est doté de la présence de ce professionnel) pour faire le point sur votre santé depuis votre arrivée, le directeur de l'établissement afin de s'assurer que vous êtes en possession de toutes les informations nécessaires et l'ensemble du personnel, présent lors de l'accompagnement au quotidien.

LES TARIFS ET LES AIDES

COÛT MENSUEL

Il est fixé par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, sur proposition du CIAS et se compose :

- d'un **tarif "hébergement"** (qui comprend entre autres le coût de location de votre logement, les frais de restauration, les frais liés à l'entretien du linge et des espaces de vie, l'animation)
- d'un **tarif "dépendance"** (qui comprend le matériel et les aides au quotidien).

AIDES FINANCIÈRES

- **L'aide au logement** : une demande peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée en fonction des ressources.
- **L'aide personnalisée à l'Autonomie (APA)** est versée par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire à la résidence, et est déduite du tarif "dépendance" restant à votre charge. Ces modalités diffèrent si vous dépendez d'un autre département.
- **Des aides complémentaires** peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous informer.
- **L'aide sociale** peut être accordée aux personnes qui ne peuvent financer la part "hébergement". Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.



VOS DROITS ET DEVOIRS

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Instance de dialogue garantissant le droit d'expression des résidents et leur participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS.

Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

VOS REMARQUES

Vos idées et remarques visant l'amélioration de la qualité des prestations peuvent être déposées auprès du secrétariat, en remplissant un formulaire spécialement prévu à cet effet.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité(e) à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose, à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

OBJETS DE VALEUR

Les objets personnels sont sous votre responsabilité et l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de disparition ou de perte.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter en pièce jointe de ce dossier l'ensemble des engagements que l'EHPAD prend pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés. De même, la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance présente les valeurs qui guident l'EHPAD au quotidien.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami..) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions. Cette personne sera un interlocuteur privilégié de l'équipe médicale dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait plus de vous exprimer.



LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

Le CIAS coordonne donc :

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes auparavant appelés "maisons de retraite"),
- **5 résidences autonomie** ("foyers logements"),
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé " Les Magnolias ",
- **1 service d'aide et d'accompagnement** à domicile et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil ",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



EHPAD

RÉSIDENCE AUTONOMIE

MAISON D'ANIMATION

ACCUEIL DE JOUR

SERVICE ADOMI FACIL

RÉSIDENCE LE VAL D'ÈVRE
9 rue de la Quintaine
49340 TRÉMENTINES

Tél. 02 41 62 40 52

le.val.evre.tremontines@choletagglomeration.fr